

# CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

---

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 27 mai 2013

CP 13/05-13

*L'an deux mille treize, le 27 mai à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.*

*Hors de la présence de M. Gonzalez, Vice-Président du Conseil Général et Président de Tarn-et-Garonne Habitat qui s'est retiré avant l'examen de ce rapport et n'a pas participé au vote de cette délibération.*

### TARN ET GARONNE HABITAT

### DEMANDE DE GARANTIES D'EMPRUNTS

### COMMUNE DE BEAUMONT DE LOMAGNE

---

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garanties d'emprunts présentée par Madame la Directrice Générale de Tarn et Garonne Habitat.

Cette opération concerne la construction de 5 logements de fonction à la Gendarmerie de Beaumont de Lomagne.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de **693 337 €** fait apparaître le détail suivant :

* Prêt CDC PEX	<b>693 337,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>693 337,00 €</b>

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de **693 337 €**.

Les conditions actuelles de ce prêt à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

<b>Prêt PEX</b>	
- Montant	693 337,00 €
- Montant de la garantie	693 337,00 €
- Durée de la période de préfinancement	3 à 24 mois
- Durée de la période d'amortissement	30 ans
- Périodicité des échéances	annuelle
- Index	Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 140 pdb
- Taux annuel de progressivité	de 0% à 0,50%
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance	En fonction de la variation du taux du Livret A

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de **693 337 €**, soit 100 % d'un montant global de **693 337 €**. Comme l'indique la délibération du Département en date du 19 juillet 2012, la Gendarmerie de Beaumont de Lomagne versera une redevance annuelle de 28 453 € pour la première année, soit 939 371 € à l'issue de 30 ans d'occupation et le Département versera une redevance de 18 450 € pour la première année, soit 528 295 € à l'issue de la même durée.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission permanente du 19 juillet 2012,

Après en avoir délibéré,

## LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à Tarn-et-Garonne Habitat pour la construction de 5 logements de fonction à la Gendarmerie de Beaumont-de-Lomagne, la garantie du département à hauteur de 100 % soit un montant global de 693 337 € pour un prêt PEX sur une durée de 30 ans au taux de progressivité de 0% à 0,50 % contracté auprès de la caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que la commune de Beaumont-de-Lomagne versera une redevance annuelle de 28 453 € pour la première année, soit 939 371 € à l'issue de 30 ans d'occupation et que le Département versera une redevance de 18 450 € pour la première année, soit 528 295 € à l'issue de la même durée ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les conventions et les contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,